MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260813-PM_300_2026_AM-AR

PM N°300/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Lège-Cap Ferret,

Vu les articles L. 2211-1, et L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 446-1 et suivants du Code pénal concernant l'activité de commerce ambulant ;

Vu l'arrêté municipal n°231/2024, en date du 6 mai 2024, réglementant l'organisation des fêtes foraines sur la commune de LEGE-CAP FERRET ;

Vu l'arrêté municipal n°177/2026 en date du 1er juillet 2026, relatif à la fête du Canon ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules sur le trottoir, dans le périmètre de la fête ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de cette manifestation ;

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le trottoir, route du Cap Ferret, partie située côté pair entre le n°190 et le n°212 :

Du vendredi 14 août 2026 à 10h00 au lundi 17 août 2026 à 06h00

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, COBAN, AGUR, SIBA, Bureau de Poste de CLAOUEY, CITRAM ANDERNOS.

Fait à Lège-Cap Ferret, le 13 AOUT 2026

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET * 33950 *

Bruno BIEDER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr